

Modalités de fonctionnement et d'inscription Saison 2013-2014

ATELIERS

ENFANTS|JEUNES|ADULTES |FAMILLES

Début des séances : semaine du 16 septembre 2013

REGLEMENT INTERIEUR

Référents : Enfants/Jeunes : Virginie CHERVIER – Adultes : Béatrice BENOIT

- Période de fonctionnement des ateliers du 16 septembre 2013 au 20 juin 2014. Le Centre Social se réserve le droit d'arrêter un atelier si l'effectif est insuffisant.
- Les ateliers ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires, les ponts et les jours fériés.
- Les inscriptions et les tarifs sont annuels, ils sont calculés en fonction des ponts et jours fériés. Ils font référence à une année scolaire de fonctionnement hors vacances scolaires.
- Après pré-inscription à l'Accueil, il est possible de faire une séance de découverte pour les nouveaux participants jusqu'à fin octobre maximum. Après votre séance d'essai, vous devez faire votre inscription définitive avant la séance suivante sans quoi votre pré-inscription sera annulée.
- Les enfants peuvent venir à leur atelier et rentrer seuls à partir de 9 ans. Les enfants seront repris par les parents ou une personne autorisée (inscrite par les parents comme personne référente, âge minimum 12 ans).
- L'assurance de la Mairie couvre uniquement les dommages si la responsabilité de la Mairie (intervenant, bâtiment, transport...) est avérée. Elle n'est pas valide en cas de vol, de perte ou de dégradation d'effets personnels tout atelier confondu. Pour un accident entre deux personnes ou si une personne se fait mal seule, c'est l'assurance de la famille qui est concernée.
- Règlement pour les ateliers :
 - **Les horaires de début et de fin sont à respecter** pour la bonne gestion des salles et des ateliers.
 - Pour le bon déroulement de l'activité, les parents ne doivent pas rester dans les locaux. Au même titre, les enfants ne sont pas acceptés lors des ateliers adultes.
 - Le matériel des ateliers doit rester dans les locaux. Les salles sont rendues rangées et nettoyées après chaque séance. Les chaises doivent être empilées contre le mur.
 - Les portes de secours doivent **obligatoirement** être dégagées.
 - L'achat des fournitures et/ou petit matériel est à la charge des participants pour certains ateliers.

Pour toute information ou renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser soit à la personne référente du secteur d'animation concerné, soit à l'Accueil.

Documents à présenter :

- Photocopie du quotient familial actualisé (imprimé à demander à votre CAF)
- Si vous n'êtes pas allocataire, justificatif des ressources du ménage (dernier avis d'imposition)
- Nom, adresse, n° de téléphone de votre Compagnie d'assurance responsabilité civile (extra-scolaire pour les enfants) et votre n° de police
- Certificat médical pour tous les ateliers sportifs

Mode de paiement

Le paiement s'effectue à l'inscription :

- en espèces (apporter l'appoint si possible)
- par chèque à l'ordre du Trésor Public (possibilité d'échelonner le règlement)
- par chèque vacances (nous ne rendons pas la monnaie)

Tarifs (participation financière de la CAF de l'Isère)



- Selon le quotient familial moins 10% à partir du 2ème atelier ou de l'inscription d'une 2ème personne de la même famille à un atelier (appliqué sur le tarif le moins élevé)
- Majoration de 20% pour les personnes extérieures à la commune
- Sans justificatif du quotient familial actualisé, le tarif maximum sera appliqué

Horaires d'ouverture des équipements :

Au Centre Social Rue des Marronniers ☎ 04 74 94 25 53	Au Nymphéa Place du Héron – Quartier des Moines ☎ 04 74 82 44 08
Période scolaire : - <u>Matin</u> : . lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 . mercredi de 8h30 à 12h - <u>Après-midi</u> : . lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 18h . mercredi et vendredi de 15h30 à 17h Pendant les vacances scolaires : - <u>Matin</u> : . du lundi au vendredi de 8h30 à 12h - <u>Après-midi</u> : . lundi de 14h à 18h . mardi, jeudi de 14h à 17h . mercredi de 15h30 à 17h	- <u>Matin</u> : . mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h - <u>Après-midi</u> : . lundi, jeudi de 14h à 17h . mercredi de 14h à 18h (17h pendant les vacances scolaires) Fermé la 1^{ère} quinzaine d'août
Les équipements sont fermés les jours de pont ainsi qu'une semaine pendant les vacances de Fin d'année	

Je soussigné(e) M. ou Mme.....

Responsable légal de l'enfant.....

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à en respecter les termes.

Date : Lu et approuvé (écriture manuscrite)

Signature :